

Ouest-France, 26 septembre 2015

Réfugiés : la préfecture cherche des logements

Le préfet a présenté aux élus du Département la démarche mise en œuvre en Bretagne pour l'accueil de réfugiés. Il a écrit aux maires pour trouver de nouveaux hébergements d'urgence.

Le président du conseil départemental, Jean-Luc Chenut, souhaite que le Département joue « **pleinement son rôle** » dans le dispositif de solidarité nationale mis en place pour l'accueil des réfugiés en provenance du Moyen-Orient. Jeudi, il a invité le préfet de Région, Patrick Strozda, à présenter la situation aux conseillers départementaux, réunis en assemblée plénière.

Bâtiments vides bienvenus

« **Tout le monde est conscient que la crise migratoire en cours va du rer**, a souligné le préfet Strozda. Le **gouvernement français s'est engagé à accueillir 30 000 réfugiés dans les deux ans**, qui s'ajoutent aux 64 000 personnes déjà accueillies par la France, chaque année. Cet accueil est de la responsabilité de l'État, mais nous aurons besoin de la mobilisation de tous, y compris des collectivités. »

L'Ofpra (Office français pour les réfugiés et apatrides) va devoir réduire les délais d'instruction des dossiers de demande d'asile, qui sont

déjà passés de 24 mois à 9 mois. La mise en place de camps de « **pré-accueil** » aux frontières extérieures de l'Europe, « **principalement en Grèce, en Hongrie et en Italie** », devrait permettre de réduire encore ces délais, « **à 3 ou 4 mois** », en aidant à faire la distinction entre « **réfugiés qui fuient un pays en guerre et réfugiés économiques** ».

1 000 € par place

Les réfugiés de guerre qui seront dirigés vers la France seront installés dans des hébergements du dispositif « Cada » (Centres d'accueil des demandeurs d'asile). Des hébergements d'urgence qui font cruellement défaut, le dispositif étant saturé depuis des années. « **La France a programmé la création de 13 500 places Cada supplémentaires entre 2012 et 2017**, rappelle le préfet. Il en existe 399 en Ile-et-Vilaine, où nous avons le projet d'en créer 30 % de plus. Les collectivités peuvent nous aider en proposant des bâtiments vides ou du foncier leur appartenant. »

De nouvelles places Cada sont déjà en projet dans les villes de Vitré (20 places), Martigné-Ferchaud (40 places) ou Redon, mais le préfet en cherche ailleurs. La semaine dernière, il a écrit à tous les maires du département pour « **leur demander de nous indiquer des hébergements disponibles sur leurs communes pour une période de 4 à 6 mois** ». Une subvention de 1 000 € par place est prévue pour aider les villes qui participeront au dispositif.

« Solidarité et sympathie »

Rennes métropole et « **une dizaine de communes** » ont déjà répondu favorablement à cet appel. Les particuliers qui souhaitent aider sont invités à contacter leur maire, et non la préfecture. « **Les maires devront valider ces offres en les comptabilisant dans le formulaire que nous leur avons envoyé. Nous ne placerons chez des particuliers que des personnes qui auront obtenu le statut de réfugié délivré par l'Ofpra** », précise le préfet.

Cette décision a pour but d'éviter à

des accueillants de recevoir des demandeurs d'asile qui deviendraient, en cas de rejet de leur dossier, des clandestins que la loi interdit d'héberger. « **Ceux qui ne répondent pas aux conditions pour être réfugiés politiques n'ont pas vocation à rester**, rappelle le préfet. La France organise près de 16 000 reconduites à la frontière par an. »

Combien de réfugiés seront transférés de Paris vers la Bretagne ? « **C'est vraiment trop tôt pour le dire. Une réunion est prévue au ministère de l'intérieur, la semaine prochaine. Nous devrions y apprendre la date d'arrivée et le nombre des premiers arrivants pour la Bretagne, où nous ne devrions pas avoir de difficultés liées à l'accueil. À chaque fois que nous parlons de ce sujet, ici, je constate un véritable élan de solidarité et de sympathie à l'égard des migrants.** »

Stéphane VERNAY.